



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT NEUF pour le prix d'un loyer!

PSLA
LOCATION
ACCESSION

Découvrez le dispositif de Location-accession

Les conditions d'éligibilité

Le logement doit être occupé par l'accédant au titre de sa résidence principale. La Location-Accession est un dispositif soumis à des plafonds de ressources. Il s'adresse cependant au plus grand nombre.

PLAFONDS PSLA 2023

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zones B et C
1 personne seule	26 921 €
2 personnes	35 899 €
3 personnes	41 525 €
4 personnes	46 014 €
5 personnes et plus	50 489 €

PLAFONDS DE REVENUS PSLA

(Décret du 7 avril 2009, arrêté du 26 mars 2004 modifié) Les ménages bénéficiaires d'un logement agréé «PSLA» doivent respecter des plafonds de ressources vérifiés lors de la signature du contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat de location-accession. Pour la justification des ressources, l'emprunteur doit fournir son avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2 ainsi que, le cas échéant, les avis d'imposition des personnes destinées à occuper le logement et non rattachées à son foyer fiscal.

Plurial IMMO 

Groupe ActionLogement

2 place Paul Jamot - 51100 Reims
03 26 05 92 12

www.plurial-immo.fr

© Champagne Création - 01/2023 - Illustrations non contractuelles.



Plurial IMMO 
Groupe ActionLogement

QU'EST-CE QUE LA LOCATION-ACCESSION?

C'est un dispositif d'accèsion à la propriété accompagné.

La phase locative

Pendant cette première période (6 mois minimum), vous occupez le logement neuf et assurez le paiement d'une redevance au constructeur.

$$\text{Redevance} = \left[\begin{array}{l} \text{Part locative} \\ \text{(assimilable à un loyer)} \\ + \\ \text{Part acquisitive (constitution} \\ \text{de votre épargne)} \end{array} \right]$$

La phase locative vous permet :

- de tester votre capacité à accéder à la propriété,
- de conforter votre apport personnel tout en occupant le logement.

À la fin de cette période, vous êtes libre de ne pas acheter le logement, vous récupérez alors la «part acquisitive» épargnée.

La levée d'option

Une fois la durée minimale écoulée, vous pouvez devenir propriétaire, sur simple demande dès la validation de votre financement.

LES AVANTAGES DE LA LOCATION-ACCESSION

La location-accession vous propose une période d'essai pendant laquelle vous occupez le logement, puis vous décidez d'acheter ou non ce logement.

Les avantages spécifiques sont :

- Taux de TVA à 5,5%,
- Exonération de Taxe foncière pendant 15 ans suivant les communes.



LA LOCATION-ACCESSION EST UN DISPOSITIF SÉCURISÉ :

- Garantie de relogement en cas de non levée d'option*,
- Garantie de rachat du logement*.

Les aides complémentaires possibles :

- Subventions ou prêt bonifiés accordés par les Collectivités locales,
- Prêt à taux zéro +,
- Prêt complémentaire Action Logement employeur.

* Soumis à conditions.

